

1 Badgez !



2 Branchez !



3 Chargez !



SDEG 16



BESOIN D'AIDE ?

Pour tout renseignement :

- ☎ 0 811 238 123
- Service clientèle de 9h à 19h - 7j/7
- 🌐 www.mobive.fr



Recharge possible 24h/24 en utilisant l'application gratuite MOBiVE ou via votre App Store ou Google Play Store.

TARIFS D'UTILISATION

	Moins de 10 kWh	Plus de 10 kWh
Carte d'abonnement premium (17€)	14,9	19,9
Quotidien de recharge standard (tarif de base TTC)	17,9	19,9
La première recharge gratuite (17€)	14,9	19,9

Abonnement en ligne à votre véhicule sur www.mobive.fr

Tarif Minimum : une nuit par semaine avec accès illimité de service compris en sus sur www.mobive.fr





BESOIN D'AIDE ?

Pour tout renseignement :

- **0 811 230 123** Service 0,05€ / appel + prix appel selon votre opérateur

Service disponible de 7h à 22h - 7j/7

- www.mobive.fr



Recharge accessible à tous en téléchargeant l'application gratuite MOBIVE dans votre App Store ou Google Play Store.

TARIFS D'UTILISATION

	Abonné	Non abonné et itinérant
Carte abonnement annuel (TTC)	18 €	-
Coût de connexion incluant la première heure de charge (TTC)	2 €	3,50 €
La minute supplémentaire (TTC)	0,03 €	0,04 €

Abonnement en ligne : rendez-vous sur le site www.mobive.fr

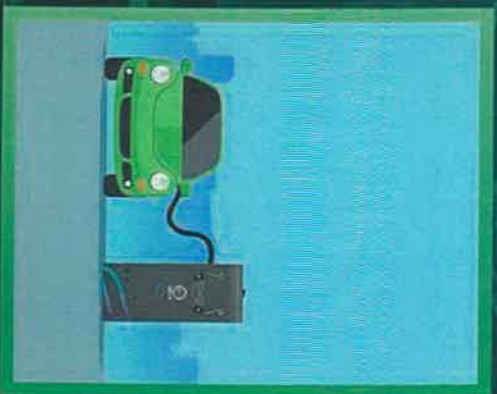
Tarif itinérant : ne tient pas compte des coûts éventuels de service appliqués en sus par votre opérateur de mobilité



des bornes de charge électrique

Les objectifs fixés par le SDEG 16

- Développer des infrastructures exclusivement dédiées au service
- Un plan de mobilité électrique cohérent à l'échelle du département
- Répondre aux besoins de différents utilisateurs :
 - Habitants du département dans le cadre de leurs déplacements quotidiens (domile-travail pour l'essentiel)
 - Touristes en séjour en Charente (sites touristiques principaux)
 - Usagers en limite d'autonomie et nécessitant un rechargement d'urgence.



Les critères retenus d'implantation par le SDEG 16

Les emplacements des bornes du projet ont été sélectionnés au terme d'une analyse territoriale. Le couplage de l'ensemble de plusieurs déterminants a permis d'identifier :

- 1- Des zones privilégiées d'implantation correspondant au recoupement de critères
 - Organisation territoriale
 - Densité de population
 - Bonne fréquentation du réseau routier
 - Lieu de passage dans les déplacements quotidiens locaux
 - Lieux de fréquentation touristique.
- 2- Des zones préises d'implantation correspondant à des zones préexistantes identifiées comme zone d'intermodalité, zone de covoiturage, parking relais, gare SNCF, gare routière, etc.
- 3- À ces deux critères, un troisième a été ajouté, une distance maximum de 20 km entre deux bornes et ce afin d'éviter les « zones blanches ».

Le projet de schéma prévoit :

- 77 bornes pour véhicules électriques
- 144 points de charge soit un ratio d'un point de charge pour 2,072 habitants, supérieur au ratio minimum recommandé d'un PDC pour 3.000 habitants
- 55 communes concernées par le plan de déploiement.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à :

- 904 433,00 € HT avec :
- 633 103,10 € du FEDER
- 271 329,90 € des communes ou communautés de communes.

Nombre de bornes



Comment accéder au service

des bornes de charge électrique

Abonné au réseau MOBIVE

- En tant qu'abonné, l'utilisateur bénéficie d'un tarif préférentiel.
- Il dispose d'un compte client qui lui permet de suivre ses consommations et de consulter ses factures mensuelles.
- Comment devenir abonné ?
 - Créer son compte MOBIVE
 - Réception du Badge MOBIVE par courrier
 - Activation du Badge MOBIVE depuis le compte client MOBIVE.
- L'abonné recharge son véhicule grâce à son Badge MOBIVE ou à l'application mobile MOBIVE.
- Il est débité une fois par mois.



Utilisateur occasionnel (non-abonné)

- En tant qu'utilisateur occasionnel, un usager peut utiliser l'application Smartphone MOBIVE sans inscription.
- Il peut payer sa session de charge à l'aide d'une carte de crédit.
- Comment procéder ?
 - Télécharger l'application Smartphone MOBIVE sur Play Store ou Apple Store
 - Renseigner les coordonnées de sa carte bancaire sur l'application
 - Pas besoin de s'inscrire au service MOBIVE.
 - Paiement de la session de charge à l'aide d'une carte de crédit sur l'application.



Utilisateur en itinérance

- MOBIVE est un réseau interopérable ouvert aux abonnés d'autres opérateurs.
- L'utilisateur en itinérance se rapproche de son opérateur de mobilité afin de connaître les contrats d'itinérance que ce dernier a conclu avec MOBIVE.

